

Départ 1-2-3cat+juniors+PC Open 14H30 Arrivées entre 17h25 et 17h50 Cadets 14h35

Contrôle: SC Malestroit

26 Mai 2019



MORIN Automobiles



ZA du Val Coric Ouest 56380 GUER tél 02 97 22 01 86

Véhicules Neufs et Occasions Tôlerie et Carrosserie Peinture Mécanique entretien



Organisées par le comité des fêtes de la telhaie 56380

GUIDE TECHNIQUE

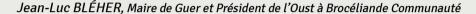
Mot du Maire



Je suis très heureux de l'organisation de la course cycliste à Guer, le 26 mai prochain à l'initiative conjointe de Armel ROUSSELOT, Président de l'association des courses «Les boucles du Val d'Oust et de Lanvaux» et de Marcel JOLY, Président du comité des fêtes de la Telhaie de Guer, et de leurs équipes. En ma double qualité de Maire de Guer et Président de la Communauté de Communes, «Les boucles de l'Oust à Brocéliande» traverseront tout le territoire de la Communauté de Communes, je soutiens cette magnifique épreuve qui participe à l'animation de nos communes et constitue un moment important de partage pour les habitants. Je vous donne rendez-vous en particulier pour l'arrivée et le départ à Guer, avec en fin de parcours plusieurs tours de circuit, à proximité du «Bois Glé» en face de la CUMA.



Avec mes remerciements chaleureux à tous les organisateurs bénévoles de cette manifestation.





ORGANISATION

Comité d'organisation

Direction de course : Armel Rousselot (Pdt. Ass des Boucles du Val d'Oust et de Lanvaux) Responsable de l'organisation : Marcel Joly (Pdt. Du Comité des fêtes de la Telhaie)

Secrétariat : S.C. Malestroit

Coordinateur technique : Marcel Havart Responsable sécurité circuits : Marcel Joly

Animateur : Jean Gérard Giguet

Organisation courses

Jury : - Présidente : Nadège Corlay - Arbitre 1 : Anne Massé

- Arbitre 1 : Affile Masse - Arbitre 2 : Yves Le Gloan - Juge à l'arrivée : Jérôme Bihouée - Arbitre moto : Bruno Charuel

Médecin : Dr Juette Ambulance : Lemaux

Liaison radio: Hermine Service Course

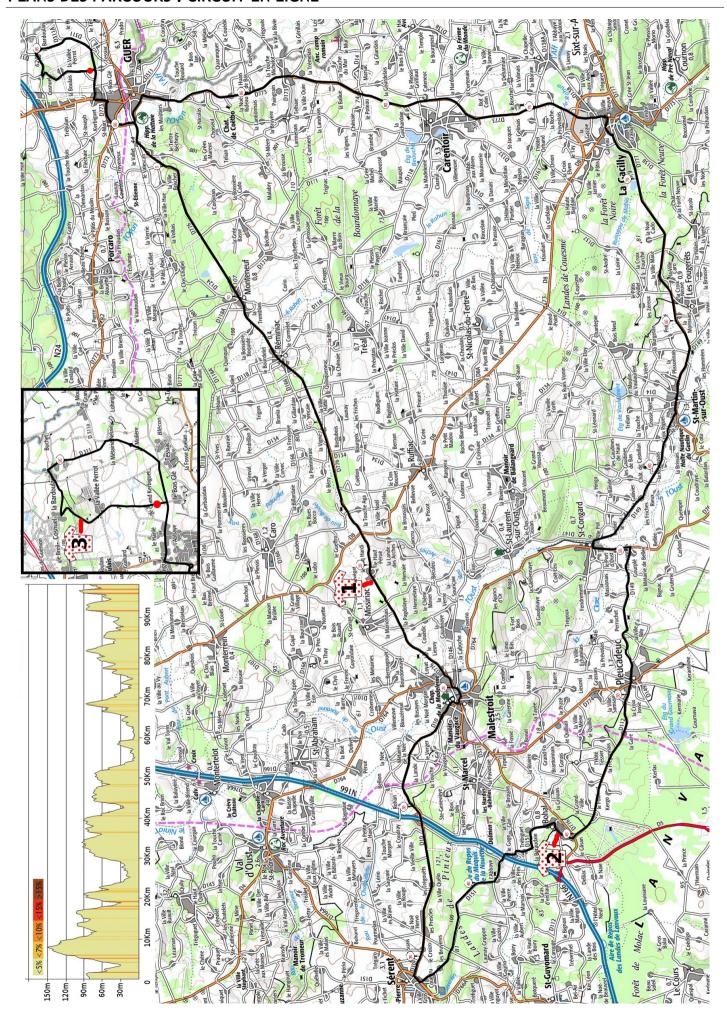
Moto - Information : ABEC Voitures neutres : SC Malestroit Photo finish : Reynald Blais

Classements informatiques: S.C. Malestroit

Avec la participation des membres de :

- Comité des fêtes de la Thélaie
- Société de chasse d'Augan
- Des municipalités de l'Oust à Brocéliande Communauté

Avec les soutiens techniques et matériels de la commune de Guer.



ITINERAIRE

N° des routes	ITINERAIRE	Km parcourus	Kms partiel	Kms restant	Horaire 38 kms/h	Horaire 43 kms/h
VC	DEPART FICTIF	0,0			14:30	14:30
VC	au carrefour à droite	0,2				
VC	Rond point à gauche	1,2				
D773	Rond point à droite	1,6			44.00	44.00
D773	DEPART REEL (face jardinerie)	0	0	123,5	14:33	14:32
D773	Rond point tout droit	0,4	0,4	123,1		
D773	Carrefour D773/D776 à droite direction Malestroit	1,1	0,7	122,4	44.44	44:40
D776	MONTENEUF	7,3	6,2	116,2	14:44	14:42
D776	REMINIAC	10,1	2,8	113,4	14:49	14:46
D776	Au rond point direction Malestroit	10,5	0,4	113		
D776	Carrefour D776/D8 direction Malestroit	16,7	6,2	106,8	45.04	44.50
D776 D776	MG1 MALESTROIT	18,1	1,4	105,4	15:01	14:58
D776	Au rond point 2ème sortie	22,4	4,3	101,1	15:08	15:04
D776	·	22,5	0,1	101		
D776 D764	Carrefour D776/D764 à gauche autre direction Tout droit aux feux	23	0,5	100,5		
D764 D764	Carrefour D764/D10 à droite direction Sérent	23,5	0,5	100		
D704 D10		23,7	0,2	99,8		
D10 D10	Sur la place à gauche direction Sérent Carrefour D10/D776A à gauche direction Elven	24 22.7	0,3	99,5		
D776A	Carrefour D776A/D151 à gauche direction Edven	33,7	9,7	89,8		
D176A D151	Carrefour D1716A/D151 a gauche direction Bohai Carrefour D151/VC tout droit	34	0,3	89,5		
D151	Carrefour D151/VC tout droit Carrefour D151/D151a direction Bohal	39	5	84,5		
D151	BOHAL	41,2 41,7	2,2 0,5	82,3 81,8	15:39	15:30
D151	MG2				15:39	15:31
VC	Carrefour D112/D776 direction Pleucadeuc	42,3	0,6	81,2	13.39	13.31
D112	PLEUCADEUC	42,8 47,7	0,5 4,9	80,7 75,8	15:48	15:39
D112	Carrefour D112/D774 à droite direction St Congard	•			10.40	10.00
D774	Carrefour D774/D149 à gauche direction St Congard	48,3 48,4	0,6 0,1	75,2 75,1		
D149	Carrefour D149/D764 à gauche direction St Congard	40,4 53	0, 1 4,6	75,1 70,5		
D764	SAINT CONGARD	53,9	0,9	69,6	15:58	15:48
D764	Carrefour D764/D147 à droite direction Saint Martin sur Oust	54,3	0,4	69,2	10.00	10.10
D147	Carrefour D147/D149 à droite direction Saint Martin sur Oust	54,5 54,5	0,4	69 69		
D149	SAINT MARTIN SUR OUST	60	5,5	63,5	16:07	15:56
D149	Carrefour D149/D777 à gauche direction La Gacilly	60,2	0,2	63,3		
D777	LA GACILLY	69,5	9,3	54	16:22	16:09
D777	Au rond point à gauche	69,9	0,4	53,6		
D8	Au rond point à droite direction centre ville	70,2	0,3	53,3		
D8	Carrefour D8/D773 à gauche direction Guer	70,7	0,5	52,8		
D773	Au rond point direction Guer	71,4	0,7	52,1		
D773	Au rond point direction Guer	71,9	0,5	51,6		
D773	Au rond point direction Guer	75,1	3,2	48,4		
D773	GUER	86	10,9	37,5	16:48	16:32
D773	Au rond point à gauche direction Malestroit	86,8	0,8	36,7		
D773	Carrefour D776/D773 à droite direction Rennes	87,8	1	35,7		
D773	Rond point tout droit	88,4	0,6	35,1		
D773	Rond point à gauche	89,3	0,9	34,2		
D773	Rond point à droite	89,8	0,5	33,7		
VC	Entrée sur le circuit	90,8	1	32,7	16:56	16:39
VC	Carrefour VC/D311 à gauche	91,4	0,6	32,1		
D311	Carrefour D311/VC à gauche	93,4	2	30,1		
VC	Carrefour VC/VC à gauche	94,3	0,9	29,2		
VC	MG3	94,8	0,5	28,7	17:02	16:45
VC	Passage sur la ligne (CT 5)	96	1,2	27,5	17:04	16:46
VC	1er tour (CT 4)	101,5	5,5	27,3	17:13	16:54
VC	2è tour (CT 3)	101,3	5,5	16,5	17:22	17:02
VC	3è tour (CT 2)	112,5	5,5	10,5	17:30	17:02
VC	4è tour (CT 1)	112,5	5,5 5,5	5,5	17:39	17:17
VC	ARRIVEE (CT 0)	123,5	5,5	0	17:48	17:25
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	•	•			

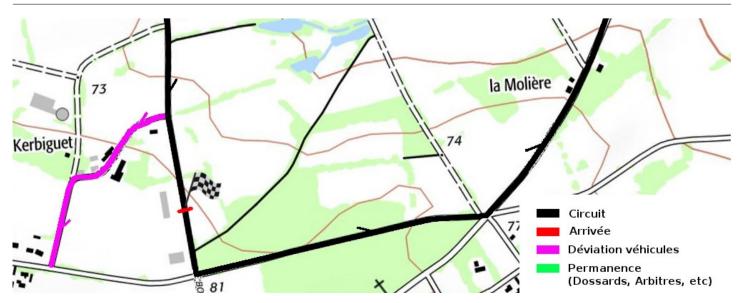
POINTS DANGEREUX DU PARCOURS

D776	Km 7,3	Monteneuf	Îlots centraux
D776	Km 10	Réminiac	Îlots centraux
D764	Km 23	Malestroit	Un îlot directionnel carrefour D776/D764
D10	Km 33,7	Sérent	Îlots centraux
VC	Km 42,8	Sortie Bohal	Rétrécissement avec mur en pierre
D764	Km 53,9	Saint Congard	Rétrécissement de chaussée avec ralentisseurs
D149	Km 60	Saint Martin sur Oust	Ralentisseurs prononcés
D773	Km 71	La Gacilly vers Guer	Chapeau de gendarmes avec plot centraux
D773	Km 86	Entrée de Guer	Îlots centraux

PLANS DES PARCOURS: CIRCUIT FINAL



PLAN SITE D'ARRIVEE



ANNUAIRE TELEPHONIQUE

F	N° Téléphone	
Directeur de course Responsable organisation	Armel Rousselot Marcel Joly	06 83 22 97 27 06 80 72 47 08
responsable organisation	mareet ooty	00 00 72 11 00
Présidente de jury	Nadège Corlay	06 59 88 51 55
Arbitre 1	Anne Massé	06 87 45 61 34
Arbitre 2	Yves Le Gloan	06 04 15 52 43
Juge à l'arrivée	Jérôme Bihouée	06 09 20 17 85
Arbitre moto	Bruno Charuel	06 37 22 96 67
Médecin	Dr Juette	06 72 21 40 54
Secouriste (circuit final)	Maëlle Duchène	06 84 45 46 21
Ambulance	Ambulance Lemaux	02 97 22 16 66
Hôpital de Ploërmel		02 97 73 26 26

REGLEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 1. Organisation

L'épreuve « Les Boucles du Val d'Oust et de Lanvaux » est organisée par l'Association des Boucles du Val d'Oust et de Lanvaux et le Comité des Fêtes de la Thélaie sous le contrôle de la Société Cycliste de Malestroit. L'épreuve se déroulera selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

ARTICLE 2. Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories, juniors et pass cyclisme open. Elle est inscrite au calendrier du Comité de Bretagne de Cyclisme. L'épreuve est classée en 1.12.7 conformément à l'article 2.3.001 du règlement F.F.C..

ARTICLE 3. Participation

L'épreuve est ouverte aux licenciés de la F.F.C et aux coureurs étrangers affiliés à l'U.C.I. Les engagements se feront via le site internet de la F.F.C. Le nombre d'engagés par club n'est pas limité.

ARTICLE 4. Permanence

La permanence de départ se tiendra le 26 mai 2019 de 13h00 à 14h15 à la CUMA, Le Grand Kerbiguet, 56480 Guer.

Le retrait des dossards par les coureurs se fera à la permanence de 13h00 à 14h15. Les dossards au nombre de 2 (prévoir les épingles) et les plaques de cadre seront fournies par l'organisateur. Les dossards devront être rendus non pliés et les plaques dans leur état d'origine. Toutes dégradations volontaires des supports d'identification sera facturé au club du coureur fautif.

La réunion des directeurs sportifs en présence des membres du Collège des arbitres et de l'organisateur, est fixée à 13h30 le 26 mai 2019 à la .la CUMA

ARTICLE 5. Communication course

Les informations de la course seront émises sur radio VHF. La fréquence sera communiquée le jour de l'épreuve. Les postes radio seront à prévoir par les équipes dans chaque véhicule suiveur.

ARTICLE 6. Véhicule et encadrement club

Les directeurs techniques et les mécaniciens circulant à bord des véhicules devront être en possession d'une licence en cours de validité.

Les véhicules appartenant aux clubs et destinés au dépannage des équipes devront être assurés pour suivre les compétitions cyclistes.

ARTICLE 7. Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'organisation. Le service est assuré au moyen de 2 véhicules neutres. Les roues seront fournies par les équipes participantes.

ARTICLE 8. Délais d'Arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur ne sera pas retenu au classement.

ARTICLE 9. Classement grimpeur

Un classement du meilleur grimpeur est disputé sur l'ensemble des côtes retenues pour ce classement. Il est attribué les points suivants aux 4 premiers de chaque classement au sommet des côtes:

au 1er: 5 pts
au 2ème: 3 pts
au 3ème: 2 pts
au 4ème: 1 pt

Le classement général est établi par l'addition des points obtenus sur l'ensemble des côtes comptant pour le classement du Meilleur Grimpeur.

En cas d'ex-æquo au classement général individuel du Meilleur Grimpeur, la place au classement de l'épreuve départagera les coureurs.

Pour bénéficier des prix du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Les classements grimpeurs seront établis aux positions suivantes :

- 1er : 18,1 km - 2ème : 42,3 km - 3ème : 94,8 km

ARTICLE 10.Protocole

Devront se présenter DANS LES PLUS BREFS DELAIS au podium protocolaire situé sur la ligne d'arrivée :

- Le premier (un trophée + un bouquet)
- Le deuxième (une coupe + un bouquet)
- Le troisième (une coupe + un bouquet)
- Le premier du classement "Meilleur Grimpeur" (coupe + un bouquet)

ARTICLE 11. Règlement antidopage

Le règlement antidopage de la F.F.C. s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage Française, s'applique conformément aux dispositions de la Loi Française.

Le contrôle se déroulera au Centre des Ressources, 4 av. du G. de Gaulle, 56380 Guer.

ARTICLE 12. Prix

Les prix seront attribués aux 20 premiers coureurs classés : Grille F.F.C. 793/20 dont 160€ au 1er.

Des primes seront distribuées durant les tours de circuit finaux Primes spécifiques meilleurs grimpeur : 1^{er} 45€ - 2^{ème} 30€ - 3^{ème} 15€

ARTICLE 13. ravitaillement et déchets

Les modalités de ravitaillement sur l'épreuve en ligne seront définies par les arbitres lors de la réunion des directeurs sportifs.

Une zone de 50 m située après la ligne d'arrivée permettra aux compétiteurs de jeter leurs déchets. Il est toutefois préférable que le compétiteur place ses déchets dans ses poches.

Une sanction sera donnée à un compétiteur/encadrant ou à défaut d'identification au club dans le cas où il jette sur la voie publique des détritus, bidons, etc (Art RHO-2 Jet irrégulier ou dangereux d'un objet).

ARTICLE 14. Pénalités

Le barème des pénalités est celui de la Fédération Française de Cyclisme.

ARTICLE 15. Secours épreuve

Docteur Juette, médecin de l'épreuve sera joignable au 06 72 21 40 54 avant le départ, pendant l'épreuve et après dans un délai raisonnable.

La prise en charge durant l'épreuve est effectuée par les Ambulances Lemaux.

Le centre hospitalier référent est l'Hôpital de Ploërmel.

Secours si besoin 112 ou 18,